

L'immeuble Coral (rue Esprit-Violet) ne sera donc pas détruit

Quinze ans. Cela fait quinze ans maintenant que *Nice-Matin* revient régulièrement dans ses colonnes sur le dossier. Et il n'est pas près de s'arrêter tant que rien ne bouge... Appelons-le «*Esprit Violet*», du nom de la rue. «*Coral*», du nom du constructeur... Il y a quinze ans, un immeuble s'est monté à l'angle des rues Esprit-Violet et Ricord-Laty. Cinq étages, onze appartements et très vite, une association «*A la Pointe-Environnement*» qui signale des irrégularités. En 2007 l'immeuble est jugé illégal. Son



Quinze ans de procédures.

(Photo Patrice Lapoirie)

permis de construire est annulé pour diverses violations du code de l'urba-

nisme. S'en suit une petite partie de ping-pong entre la Ville et l'association pour

savoir qui sollicitera et paiera les frais de demande de démolition. Et puis, en 2012, la Ville accepte de s'en charger. Elle monte ses dossiers et se fait débouter par le Tribunal de Grande instance de Grasse le 3 juin 2014, la Cour d'appel d'Aix le 10 octobre 2015 et la Cour de cassation cette année.

«*Le moins qu'on puisse dire est que la Ville s'est montrée persévérante sur ce dossier. Pour la cassation, nous avons évoqué les troubles de voisinage, nuisances et autres désordres. Cela n'a*

pas été suffisant. Nous sommes donc arrivés au bout de ce que la justice nous permet de faire...», commente Thierry Migoule, directeur des services de la Ville.

Pas d'autres actions prévues donc sur ce dossier, si ce n'est celles liées au pouvoir de police du maire. «*Chaque fois que des nuisances seront signalées, nous interviendrons bien sûr...*» L'association A la Pointe, elle, ne cache pas son «*désappointement*» quant à cette décision. Cette dernière décision.

C. B.